



*Département  
des Alpes-de-Haute-Provence  
Arrondissement de Forcalquier*



*04160*

*Tel. 04 92 33 20 00  
Fax 04 92 64 29 84*

## **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**

- Délibération du Comité Syndical n°DSI20160920N025 du 20 septembre 2016 autorisant le Président du SIEAMD à proposer une modification du plan de zonage d'assainissement de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
- Délibération du Comité Syndical n°DSI20161028N037 du 28 octobre 2016 arrête le projet de nouveau zonage d'assainissement à soumettre à l'enquête publique
- Accord commun entre le Maire de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et le Président du SIEAMD pour la désignation de l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique en vertu de l'articles L.123-2 du Code de l'Environnement

**Décembre 2016**









SIEAMD - Comité Syndical du 28 Octobre 2016  
Délibération N° DSI20161028N037

**OBJET : PROPOSITION DE NOUVEAU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.**


Monsieur le Président introduit le débat en rappelant à l'Assemblée qu'elle l'a préalablement autorisé à proposer une modification du zonage d'assainissement.

Il rappelle que cette modification est opportune en raison de la construction du PLU, réalisé par la Commune. Monsieur le Président donne la parole au Directeur afin de présenter le rapport de présentation et les plans du futur zonage qui devront être soumis à enquête publique.

Après présentation des pièces, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver les termes de ces documents, puis de l'autoriser à les présenter à l'enquête publique qui sera réalisée conjointement à celle rendue nécessaire pour l'avancée du projet communal de PLU.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Comité Syndical, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la teneur des documents exposés,
- **Autorise** Monsieur le Président à présenter ces documents dans le cadre de l'enquête publique ci-dessus nommée.

AFFICHEE LE : .....	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE 07 DECEMBRE 2016.
RETIREE LE : .....	FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	POUR COPIE CONFORME, Le Président,
NOMENCLATURE N° : 2.2	 Alain BODOU

Syndicat Intercommunal de l'Eau  
et de l'Assainissement  
de la Moyenne Durance  
**SIEAMD**



**Monsieur Patrick MARTELLINI, Maire**  
Mairie de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN  
1, rue Victorin MAUREL  
04 160 CHATEAU-ARNOUX-ST-AUBAN

**Monsieur Alain BODOU, Président**  
Syndicat Intercommunal de l'Eau et de  
l'Assainissement de la Moyenne Durance  
Parc des Services Techniques  
Avenue du Barasson  
04 160 CHATEAU-ARNOUX-ST-AUBAN

### Objet :

## Désignation de l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique en vertu de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7,  
**Vu** le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal de la commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN n°DM\_20160824N065 du 24 août 2016 qui doit être soumis à enquête publique en vertu de l'article L.153-19 du Code de l'Urbanisme,  
**Vu** le projet de modification du Schéma Directeur d'Assainissement Non Collectif évoqué au sein de la délibération du Comité syndical du SIEAMD n°DSI20160920N025 en date du 20 septembre 2016, en vertu de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Patrick MARTELLINI, Maire de la commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, est désigné d'un commun accord pour organiser et ouvrir l'enquête publique unique relative à la révision du POS en PLU ainsi qu'à la modification du Schéma Directeur d'Assainissement Non Collectif; ce plan et ce schéma étant soumis à l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.

Fait le Dix-Sept Octobre Deux Mille Seize en deux exemplaires originaux.

Le Maire,



Patrick MARTELLINI

Le Président,

Syndicat Intercommunal de l'Eau  
et de l'Assainissement  
de la Moyenne Durance

**SIEAMD**

Alain BODOU